

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 8 JUIN 2016**

2016-06-08-1

1. OUVERTURE

À l'ouverture de la séance du Comité administratif de la MRC des Basques tenue le mercredi 8 juin 2016 à 17 h aux salles Sénescoupé et Boisbouscache au 400, rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles, sont présents :

M. Jean-Pierre Rioux	maire de Trois-Pistoles
M. Jean-Yves Belzile	maire de Sainte-Françoise
M. Mario St-Louis	maire de Saint-Éloi
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita et préfet suppléant
M. Alain Bélanger	maire de Saint-Jean-de-Dieu
M. Éric Blanchard	maire de Saint-Clément
M. Jean-Noël Bolduc	maire de Saint-Guy
M. Wilfrid Lepage	maire de Saint-Simon
M. André Leblond	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Yvon Ouellet	maire de Saint-Mathieu-de-Rioux

Était absent :

M. Louis-Philippe Sirois	maire de Saint-Médard
--------------------------	-----------------------

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, et Mme Isabelle Rioux, secrétaire, sont aussi présents.

2016-06-08-2

2. AJOURNEMENT POUR LA TENUE DU COMITÉ DE LA CORPORATION DU PARC RÉGIONAL DES BASQUES

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Rioux,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques ajourne la séance pour permettre la tenue du Comité de la Corporation du Parc régional des Basques.

ADOPTÉE

2016-06-08-2.1

2.1 Réouverture de la séance du Comité administratif de la MRC des Basques

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Rioux,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques soit rouvert afin de traiter le contenu prévu à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

2016-06-08-3

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Jean-Yves Belzile, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert.

1. Ouverture
2. Ajournement pour la tenue du Comité de la Corporation du Parc régional des Basques
 - 2.1 Réouverture de la séance du Comité administratif de la MRC des Basques
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Administration
 - 4.1 Projet supralocal pour les arénas
 - 4.2 Résolution pour projet d'analyse de regroupement de services avec la MRC de Rivière-du-Loup
 - 4.3 Résolution modifiée transport collectif
 - 4.4 Résolution nomination d'un officier délégué aux admissions au transport adapté
 - 4.5 Résolution utilisation des surplus transport collectif

5. Développement économique
 - 5.1 Projet éolien
 - 5.2 Protocole régie intermunicipale pour l'usine de Saint-Jean-de-Dieu
6. Développement régional
 - 6.1 Résolution CRD
 - 6.2 Résolution PADF
7. Correspondances
 - 7.1 Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées
 - 7.2 MADA
8. Divers
 - 8.1 Invitation Saint-Mathieu-de-Rioux
 - 8.2 Carrefour jeunesse-emploi Rivière-du-Loup/Les Basques
9. Prochain Conseil le mercredi 22 juin 2016 à 19 h 30 à Saint-Éloi
10. Levée de la séance

ADOPTÉE

2016-06-08-4

4. ADMINISTRATION

2016-06-08-4.1

4.1 Projet supralocal pour les arénas

Voir modification
2016-06-22-3.2

Une rencontre a eu lieu le 7 juin dernier avec la majorité des conseils municipaux de la MRC des Basques afin de présenter la contre-proposition sur le dossier des arénas et pour que tous aient la même information.

Après discussion, M. Éric Blanchard recommande le vote sur l'amendement suivant :

Modifier le point suivant : « Pour l'année 2017, la proposition représentant 50 % de la demande de Trois-Pistoles et St-Jean-de-Dieu sera retenue et constituera la quote-part au budget 2017. »

Et

Enlever le point suivant : « La différence (60 214 \$) sera défrayée à même les redevances territoriales versées à la MRC pour les éoliennes présentes sur le TNO des Basques (estimées à 360 000 \$). » En conséquence, pour les années subséquentes, le montant complet sera payé au moyen d'une quote-part afin de préserver les redevances éoliennes pour le développement économique,

Les maires présents procèdent au vote. Résultats : Pour = 1, Contre = 9

Par la suite, M. Mario St-Louis recommande le vote sur l'amendement suivant :

« La MRC des Basques créera un comité de surveillance des équipements supralocaux formé d'experts et/ou d'élus ».

Les maires présents procèdent au vote. Résultats : Pour = 6, Contre = 4

Enfin, un vote est recommandé sur la contre-proposition du 13 avril 2016. Les maires présents procèdent au vote. Résultats : Pour = 7, Contre = 3

Suite aux résultats obtenus, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT QUE les deux arénas des Basques ont été reconnus comme équipements supralocaux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs rencontres ont eu lieu avec la commissaire de la commission municipale à cet effet;

CONSIDÉRANT la volonté de tous les maires d'en venir à une entente dans le dossier des équipements supralocaux;

CONSIDÉRANT l'attente exprimée par Saint-Jean-de-Dieu et Trois-Pistoles à l'effet d'obtenir une entente sur ces équipements d'une durée raisonnable;

CONSIDÉRANT la capacité de payer des 11 municipalités;

CONSIDÉRANT la proposition faite par les 8 municipalités présentes lors de la rencontre du 13 avril 2016;

CONSIDÉRANT l'éventualité de recevoir des redevances et des revenus provenant du Projet de parc éolien Nicolas-Riou;

CONSIDÉRANT QUE les redevances liées aux éoliennes du TNO des Basques ne sont pas encore affectées;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée à l'effet de conserver ces redevances pour la création de richesse et la création d'emploi;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir l'offre de services de loisirs, de culture, de santé, commerciaux et professionnels sur le territoire de la MRC des Basques;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Yvon Ouellet,
Il est résolu à la majorité des voix :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques adopte la proposition suivante :

- Pour l'année 2017, la proposition représentant 50 % de la demande de Trois-Pistoles et Saint-Jean-de-Dieu est retenue et constituera la quote-part au budget 2017.

	Quotes-parts	Montant provenant des redevances éoliennes pour le TNO	TOTAL
	50 %	50 %	100 %
Saint-Clément	4 234 \$	4 234 \$	8 468 \$
Saint-Jean-de-Dieu			
Sainte-Rita	2 646 \$	2 646 \$	5 292 \$
Saint-Guy	794 \$	794 \$	1 588 \$
Saint-Médard	1 692 \$	1 692 \$	3 384 \$
Sainte-Françoise	5 122 \$	5 122 \$	10 244 \$
Saint-Éloi	4 057 \$	4 057 \$	8 113 \$
Trois-Pistoles			
Notre-Dame-des-Neiges	29 026 \$	29 026 \$	58 052 \$
Saint-Mathieu-de-Rioux	6 742 \$	6 742 \$	13 484 \$
Saint-Simon	5 860 \$	5 860 \$	11 720 \$
TNO	26 \$	26 \$	51 \$
	60 198 \$	60 198 \$	120 396 \$

- Pour les années suivantes, ce montant sera majoré pour atteindre le montant proposé par Saint-Jean-de-Dieu et Trois-Pistoles, soit 120 428 \$;
- La différence (60 214 \$) sera défrayée à même les redevances territoriales versées à la MRC pour les éoliennes présentes sur le TNO des Basques (estimées à 360 000 \$);
- La durée de l'entente est de 5 années, débutant en 2017;
- Il est convenu que ces montants seront fixes pour les 5 années de l'entente;
- Cette entente est conditionnelle à l'obtention du décret ministériel et à la réalisation du Parc éolien Nicolas-Riou;
- Pour chacune des années de l'entente, les états financiers et un budget prévisionnel des deux arénas seront déposés à la MRC lors de la préparation du budget, comme pour tous les autres équipements supralocaux;
- Si une situation faisait en sorte que les coûts d'opération d'un ou des deux arénas venaient à diminuer, une correction à la baisse de la présente entente sera effectuée en fonction de la formule de calcul présentée lors de la rencontre du 13 avril 2016;
- La MRC des Basques créera un comité de surveillance des équipements supralocaux formé d'experts et/ou d'élus.

ADOPTÉE

2016-06-08-4.2

Voir modification
2016-06-22-3.2

4.2 Résolution pour projet d'analyse de regroupement de services avec la MRC de Rivière-du-Loup

CONSIDÉRANT QUE les MRC des Basques et de Rivière-du-Loup font face, chacune avec leurs particularités propres, à des défis importants en matière de démographie, d'occupation du territoire et de maintien des services à la population à un coût viable;

CONSIDÉRANT la volonté des deux conseils de MRC des Basques et de Rivière-du-Loup d'étudier et d'analyser tous les scénarios permettant d'optimiser, de rationaliser et de réaliser des économies d'échelles permettant de mieux faire face à ces défis;

CONSIDÉRANT QUE l'optimisation des services, tant au niveau territorial (MRC) que local (municipalités), devra être analysée, et ce, avec la préoccupation de maintenir des services municipaux de proximité pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les organisations municipales locales seront appelées parallèlement à faire une réflexion sur tout scénario pouvant améliorer leur efficacité et maintenir l'accès aux services;

CONSIDÉRANT QUE cette étude exploratoire de grande envergure nécessitera la mise en place de plusieurs comités, accompagnés de ressources spécialisées, afin de bien mener la présente démarche;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier du Programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM) est nécessaire pour mener à terme cette opération, mais que le recours à ce programme ne devra pas lier d'office les MRC, ni les communautés locales, en regard des conclusions des études et analyses;

CONSIDÉRANT QUE les élus souhaitent mener à terme cette démarche avec toute l'attention requise dans le cadre d'un calendrier de travail réaliste;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Jean-Yves Belzile,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

- 1) de mandater sa direction régionale et toute personne nécessaire afin d'appuyer la présente démarche d'études exploratoires de regroupement des services municipaux situées dans les territoires des MRC des Basques et de Rivière-du-Loup;
- 2) d'appuyer financièrement cette démarche, par l'entremise du PAFREM, sans lier les parties aux conclusions.

ADOPTÉE

2016-06-08-4.3

4.3 Résolution modifiée transport collectif

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques offre les services de transport collectif régional depuis 2001 et qu'elle appuie financièrement le Transport collectif des Basques et Saint-Cyprien;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques déposera son plan de développement du transport collectif en juin 2016;

CONSIDÉRANT QU'en 2015, 7 443 déplacements ont été effectués par ce service;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'application au Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2016 (volet 2 – Subventions au transport collectif régional) prévoient que la contribution du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) correspondra à la base au double de la contribution du milieu (MRC, pacte rural et usagers) et peut atteindre 100 000 \$ lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 5 000 et 9 999 déplacements;

CONSIDÉRANT QUE les surplus accumulés attribuables au service de transport collectif au 31 décembre 2015 étaient de 65 439 \$ et qu'un tiers de ce montant sera retranché de la subvention;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable des surplus et des déficits;

CONSIDÉRANT QUE pour les services de transport, la MRC des Basques prévoit contribuer en 2016 pour une somme de 10 480 \$ (a);

CONSIDÉRANT QUE la participation prévue des usagers sera de 21 000 \$ (c) en 2016;

CONSIDÉRANT QUE ces données proviennent des prévisions budgétaires 2016 et que les états financiers viendraient les appuyer;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. André Leblond,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques :

- S'engage à effectuer 7 200 déplacements au cours de l'année 2016;
- Demande au MTMDET de lui octroyer une contribution financière pour 2016 de 41 897 \$ tenant compte du retranchement du tiers des surplus accumulés au 31 décembre 2015 $((a+c) \times 2$ sans dépasser le montant maximum moins le tiers des surplus accumulés);
- Qu'une copie de cette résolution soit transmise au MTMDET.

ADOPTÉE

2016-06-08-4.4

4.4 Résolution nomination d'un officier délégué aux admissions au transport adapté

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Rioux,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques procède à la nomination de Mme Brigitte Charron à titre d'officier délégué au comité d'admissibilité au transport adapté pour le territoire de la MRC des Basques et de St-Cyprien, et de nommer M. Benoît Beaulieu à titre de substitut.

ADOPTÉE

2016-06-08-4.5

4.5 Résolution utilisation des surplus transport collectif

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques bénéficie depuis 2001, d'un service de transport collectif sur son territoire par le biais du Transport adapté et collectif des Basques et St-Cyprien;

CONSIDÉRANT QUE ce service a été financé depuis 2008 en partie grâce à l'aide financière du ministère des Transports du Québec à la hauteur de 100 000 \$ annuellement;

CONSIDÉRANT QU'en 2016, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a introduit un changement majeur de son programme d'aide au développement du transport collectif en établissant que la subvention initiale maximale est égale au double de la contribution financière du milieu local jusqu'à concurrence de 75 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la mouture 2016 de ce programme établit également que le montant équivaut au tiers des surplus accumulés au 31 décembre 2015 par l'organisme admissible est retranché de la subvention déterminée à la première étape 75 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'année après année, le gouvernement du Québec adopte son décret pour le transport collectif après le début de l'année financière et que le programme est reconduit annuellement, et ce, malgré les demandes incessantes des associations en transport et des regroupements municipaux auprès du MTQ pour obtenir un financement récurrent et garanti à plus long terme (3 à 5 ans);

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques considère qu'il est irrespectueux et injuste de changer les règles de base d'un fonctionnement établi depuis de nombreuses années sans prévenir, au préalable, les organisations qui devront en subir les conséquences, et ce, dans un délai permettant de bien planifier et ajuster les services en fonction d'un budget de fonctionnement équilibré;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier du MTMDET pour le service de transport interrégional n'est jamais garanti d'une année à l'autre et que le Transport collectif des Basques, à titre de gestionnaire responsable, doit prévoir un coussin financier afin d'absorber un éventuel retrait ou diminution de financement et le retard dans le versement de l'aide financière, ce qui explique et justifie son léger surplus;

CONSIDÉRANT QUE le transport collectif est essentiel au développement de la collectivité des Basques et à l'épanouissement de sa population;

CONSIDÉRANT QUE le Transport collectif des Basques est un service essentiel pour une partie de la population qui doit se déplacer sur le territoire de manière autonome;

CONSIDÉRANT QUE cette réduction du financement pourrait obliger le transport collectif des Basques à revoir ses plans de développement du transport collectif régional;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Mario St-Louis,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques :

- 1) Dénonce la coupure unilatérale de la subvention initiale pour le transport collectif régional (PADTC) annoncée par le ministère des Transports du Québec en avril 2016;
- 2) Dénonce également la réduction supplémentaire de la subvention initiale pour le transport collectif régional (PADTC) au tiers du surplus accumulé au 31 décembre;
- 3) Transmette sa position à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec afin qu'elles fassent front commun et qu'elles demandent au gouvernement du Québec de faire marche arrière avec ces mesures préjudiciables.

Que dans ses démarches, la MRC des Basques sollicite aussi l'appui de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ).

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. Jacques Daoust, et au député de Rivière-du-Loup - Témiscouata, ministre délégué aux Affaires maritimes et responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, M. Jean D'Amour.

ADOPTÉE

2016-06-08-5

5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2016-06-08-5.1

5.1 Projet éolien

Le décret ministériel a officiellement été annoncé dans la Gazette et c'est la firme Boréa qui a été retenue en tant qu'entrepreneur général du projet. Le CLD des Basques et la SOPER, en collaboration avec Parc éolien Nicolas-Riou, invitent les entreprises de la région désireuses d'offrir leurs services au projet de Parc éolien Nicolas-Riou, à une rencontre d'information le mercredi 22 juin prochain à 14 h 30 au Parc du Mont-St-Mathieu.

2016-06-08-5.2

5.2 Protocole régie intermunicipale pour l'usine de Saint-Jean-de-Dieu

M. Marc Lemay, chargé de projet, présente les derniers développements avec les promoteurs et les impacts d'une éventuelle usine à Saint-Jean-de-Dieu. Le directeur général, M. Claude Dahl, fait la lecture de l'Entente intermunicipale concernant la création d'un parc industriel régional de la MRC des Basques et présente la structure financière de la micro-usine (phase 1) et celle de l'usine dimensionnée (phases 2 et 3). M. Marc Lemay explique également le calcul de la RFU utilisée, la grille de répartition des revenus et dépenses en fonction du lieu du projet ainsi que le calcul de la RFU pondérée avec une distance de facteur de 1,25 affectée.

Les maires présents procèdent au vote à savoir s'ils sont d'accord pour aller de l'avant avec le projet de micro-usine à Saint-Jean-de-Dieu et acceptent de soumettre le protocole à leurs conseils respectifs.

Résultats : Pour = 10, Contre = 0

Suite aux résultats obtenus, chaque conseil municipal de la MRC des Basques sera consulté sur ladite entente intermunicipale et une résolution devra être adoptée.

Sur une proposition de M. Éric Blanchard,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques accepte L'Entente intermunicipale concernant la création d'un parc industriel régional de la MRC des Basques et autorise M. Bertin Denis, préfet, ainsi que M. Claude Dahl, directeur général, à signer ladite entente.

ADOPTÉE

Sur une proposition de M. Michel Colpron,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques accepte d'abroger l'entente de principe pour la location d'un espace industriel à intervenir entre la MRC des Basques et Industries Biocarbone Canada en modifiant l'article 5 – Conditions à atteindre pour obtenir le déclenchement des travaux de construction ou d'aménagement d'un bâtiment existant par la MRC de la manière suivante :

Enlever: « *Obtenir confirmation de tout organisme subventionnaire participant au montage financier du projet d'usine-pilote que les sommes prévues à cedit montage ont été accordées à IBC* »;

Modifier: « *Obtenir une confirmation d'un financement gouvernemental dont la MRC sera le bénéficiaire pour 50 % du projet de transformation ou de construction du bâtiment* »;

Par: « *Obtenir une confirmation d'un financement gouvernemental dont la MRC sera le bénéficiaire pour 50% du projet de transformation ou de construction ou d'acquisition du bâtiment* ».

ADOPTÉE

2016-06-08-6

6. DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

2016-06-08-6.1

6.1 Résolution CRD

CONSIDÉRANT la dissolution de la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent dans le cadre du projet de loi 28;

CONSIDÉRANT la volonté affirmée de maintenir un organisme de concertation régionale autant par la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent que par les membres du conseil d'administration de la Conférence régionale des éluEs et le Comité de transition;

CONSIDÉRANT les effets positifs et les résultats obtenus grâce à la capacité de concertation et au travail collaboratif entre les territoires de MRC du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la MRC aura la possibilité de se retirer en tant que membre du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent lors de son renouvellement annuel d'adhésion;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Alain Bélanger,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques, de concert avec les autres MRC du Bas-Saint-Laurent, reconnaisse le Forum de concertation bas-laurentien comme une instance de concertation pour la région du Bas-Saint-Laurent et qu'elle mandate le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent pour la mise en œuvre de la concertation régionale et de projets d'intérêt collectif;

Que le Comité administratif de la MRC des Basques accepte de confier au Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent la réalisation des mandats suivants :

- concertation régionale sur divers sujets d'intérêt collectif identifiés par les MRC;
- coordination du Forum de concertation bas-laurentien;
- supervision de la réalisation du Plan de transport collectif pour les huit MRC et la région confiée à Société Gestrans;

Que, pour ce faire, le Comité administratif de la MRC des Basques accepte de verser un montant de 20 000 \$ au Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent pour l'année financière 2016-2017.

ADOPTÉE

2016-06-08-6.2

6.2 Résolution PADF

CONSIDÉRANT l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC du Bas-Saint-Laurent concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel doit être signé par la direction générale et le préfet de chacune des MRC et adopté par chaque conseil de MRC;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du rapport annuel 2015-2016 est nécessaire pour obtenir le montant résiduel correspondant à 25 % du montant octroyé pour 2015-2016;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Jean-Noël Bolduc,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques adopte le rapport annuel 2015-2016 et recommande à chaque MRC de l'adopter dans les plus brefs délais, respectant ainsi le cadre de gestion du Programme d'aménagement durable des forêts.

ADOPTÉE

2016-06-08-7

7. CORRESPONDANCES

2016-06-08-7.1

7.1 Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées

La ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation, Mme Francine Charbonneau, invite les municipalités à organiser des activités dans le cadre de la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées qui se tiendra le 15 juin prochain.

2016-06-08-7.2

7.2 MADA

La MRC des Basques a reçu le 2 juin dernier de la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation, Mme Francine Charbonneau, un certificat de reconnaissance à titre de Municipalité amie des aînés (MADA), valide pour la durée du plan d'action 2016-2019. Cette reconnaissance MADA souligne la qualité de la démarche entreprise par la MRC des Basques afin de permettre aux personnes âgées de bien vieillir tout en restant actives dans leur communauté.

2016-06-08-8

8. DIVERS

2016-06-08-8.1

8.1 Invitation Saint-Mathieu-de-Rioux

Dans le cadre des festivités du 150^e de Saint-Mathieu-de-Rioux, le comité de l'exposition de photos invite la population à l'inauguration de leur exposition « D'hier à aujourd'hui (1866-2016) – Notre histoire en photos », le dimanche 19 juin à l'église de Saint-Mathieu-de-Rioux, de 10 h 30 à 12 h.

2016-06-08-8.2

8.2 Carrefour jeunesse-emploi Rivière-du-Loup/Les Basques

Mme Estelle Bérubé et M. Gino Albert, respectivement directrice et directeur du Carrefour jeunesse-emploi Rivière-du-Loup/Les Basques, présentent les services offerts par les différents organismes d'employabilité sur le territoire, soit le Carrefour jeunesse-emploi, le SEMO, le Club de recherche d'emploi et Bioglobe. Une restructuration des services est mise en place afin de mieux optimiser les ressources et éviter le dédoublement d'activités. Ces organismes seront prochainement fusionnés pour créer un seul et unique organisme « Univers-Emploi ». Les points de services ainsi que les ressources seront conservés sur chacun des territoires.

2016-06-08-9

9. PROCHAIN CONSEIL LE MERCREDI 22 JUIN 2016 À 19 H 30 À SAINT-ÉLOI

Le prochain Conseil aura lieu le mercredi 22 juin 2016 à 19 h 30 au 456, rue Principale Est (Salle Adélar-Godbout) à Saint-Éloi.

2016-06-08-10

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Mario St-Louis de lever la séance à 21 h 10.

ADOPTÉE

BERTIN DENIS, PRÉFET

CLAUDE DAHL, DG/SEC.TRÉS.

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.